 discours liminaire de la FNEC FP FO 11

 au CDEN de l’Aude du 14 mars 2018

Monsieur le Préfet, Madame la Conseillère Départementale,

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

 A la rentrée 2018, 80% des communes françaises reviendront à la semaine des 4 jours sur 36 semaines.

Cette organisation est plébiscitée par l’immense majorité des enseignants et des parents.FO a toujours revendiqué que ce calendrier scolaire redevienne la norme dans toutes les écoles de France.

Notre conception d’égalité républicaine du service public et de l’école au service des élèves, le souci que leurs droits soient garantis par des programmes nationaux, l’assurance de préserver notre statut national, nos missions, la liberté pédagogique et l’indépendance professionnelle sont ce qui guide nos revendications.

C’est pourquoi, FO ainsi que 7 fédérations appelle le 22 mars à une journée de grève nationale et de mobilisation pour défendre les agents de la fonction publique, leurs statuts, afin de dénoncer les programmes « Action Publique 2022 » parce que FO se battra toujours pour préserver les conquêtes sociales de 1936 et d’après-guerre, FO se battra toujours pour préserver la Fonction Publique et un service publique d’éducation de qualité.

Concernant la carte scolaire de l’Aude, la dotation de seulement 121 postes pour l’Académie de Montpellier a été en grosse partie ponctionnée par le département de l’Herrault et par la mise en place des CP dédoublés en REP et des CP et CE1 dédoublés en REP+. Cet état de fait a des conséquences très concrètes sur notre département : L’Aude se retrouve ainsi avec une dotation nulle alors que les besoins sont là.

Comment éviter les fermetures de classes en particulier en milieu rural avec 0 création de postes ? Comment réduire les effectifs de classes en maternelles ou bien en élémentaires avec 0 création de postes ? Comment abonder les Réseaux d’Aide et de Soutien aux élèves en Difficultés avec 0 création de postes ? Comment dédoubler les classes de CP en Réseau d’Education Prioritaire avec 0 création de postes ?

Comment créer des classes spécialisées en direction des élèves les plus fragiles avec une dotation de 0 poste ?

Cette dotation nulle, a donc des conséquences lourdes sur le projet de carte scolaire 2018 ; A savoir 20 propositions de mesures de fermetures postes classes pour seulement 6 propositions d’ouvertures postes classes.

Des fermetures de classes qui impactent malheureusement l’école rurale, des fermetures qui impactent des écoles avec d’énormes problématiques sociales et scolaires comme dans les écoles l’Aiguille et les Floralies à Trèbes, les écoles élémentaires Marie Curie et Frédéric Mistral à Lézignan. L’école élémentaire Jean Jaurès à Carcassonne qui subit 3 fermetures en 3 ans !

 En dégradant ainsi les conditions d’apprentissage des élèves, en dépouillant d’année en année les petits villages Audois de leur école publique, il est certain que nous faisons la part belle aux établissements privés sous-contrat et hors-contrat.

Concernant la mise en place du dispositif « CP dédoublés » en REP, dans notre département il n’a donc pas été financé puisque vous êtes contrainte, Madame la Directrice Académique, de fermer des postes classes existants en REP ainsi que les postes de PDMQDC pour ouvrir les 13 postes « CP dédoublés » nécessaires.

Ce dispositif n’est pas règlementaire puisqu’il remet en cause l’art 2 du Décret de 1989 qui stipule que c’est le directeur après avis du conseil des maîtres qui répartit les classes et les élèves. Répartition qui sera beaucoup plus contraignante désormais pour l’équipe enseignante et qui alourdira les effectifs des classes de cycle3 (CM1/CM2).

Le libellé « 100% réussite » en lui-même fait peser sur les épaules de l’enseignant une responsabilité lourde. Ce sont aussi, des salles d’arts plastiques, des salles RASED, des bibliothèques transformées dans l’urgence en « salle de classe ». Avec les problèmes de locaux, certains enseignants pourront se voir imposer de la co-intervention forcée dans une salle avec 24 élèves .

Sur le plan de la gestion départementale, à l’issue du CTSD du 15 février nous soulignons favorablement l’utilisation du différentiel de plus 12 postes afin d’abonder les brigades de remplacement et qu’ils apparaissent ainsi dès la première phase du mouvement. Cependant, nous savons que ces postes serviront de variable d’ajustement si des ouvertures sont nécessaires en juin ou en septembre.

Enfin, nous demandons solennellement que tous les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) nécessaires soient rapidement recrutés. De nombreux élèves du premier et du second degré reconnus par la Maison des Personnes Handicapées (MDPH) se retrouvent scolarisés aujourd’hui sans l’aide à laquelle ils ont droit.

C’est une honte de la République.